

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 30.07.2007 Révision: 30.07.2007

## 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- · Identification de la substance ou de la préparation
- · Nom du produit CP 671 F
- · Emploi de la substance / de la préparation Chimie de construction
- · Producteur/fournisseur:

Hilti France

1, rue Jean Mermoz

Rond Point Mérantais

F-78778 Magny-Ies-Hameaux

Tél: 0033 / 1 30 12 50 00

Fax 0033/ 1 30 12 50 12

Customer Service:

Tél. 0033 / 0825 01 05 05

Fax. 0033 / 0825 02 55 55

christoph.aubauer@hilti.com

- · Service chargé des renseignements : voir le chapitre 16
- · Renseignements en cas d'urgence :

Hilti France

Tél: 0033 / 1 30 12 50 00

Fax 0033/ 1 30 12 50 12

Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum - 24 h Service

Tel.: 0041 / 1 251 51 51 (international)

#### 2 Identification des dangers

- · Principaux dangers: néant
- · Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement: Nocif par inhalation.
- · Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées, des indications fournies par l'entreprise et des règlements nationaux devant également être pris en compte au chapitre 15

## 3 Composition/informations sur les composants

- · Caractérisation chimique
- · Description : Charge revêtement coupe-feu à base de dispersion, diluable dans l'eau
- · Composants contribuant aux dangers: néant

## 4 Premiers secours

- $\cdot \textbf{Indications g\'en\'erales:} Eloigner imm\'ediatement les v\^etements contamin\'es par le produit.$
- · après inhalation : Veiller à l'apport d'air frais
- · après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes et consulter un médecin.
- · après ingestion : Demander immédiatement conseil à un médecin

# 5 Mesures de lutte contre l'incendie

- · Moyens d'extinction:
- CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
- · Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité : néant
- Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

## 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

· Les précautions individuelles:

Veiller à une aération suffisante

Porter un vêtement personnel de protection

Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés

· Mesures pour la protection de l'environnement :

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

· Méthodes de nettoyage/récupération :

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

## 7 Manipulation et stockage

- · Manipulation :
- · Précautions à prendre pour la manipulation: Aucune mesure particulière n'est requise.
- · Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 2)



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page: 2/3

(suite de la page 1)

Date d'impression : 30.07.2007 Révision: 30.07.2007

## Nom du produit CP 671 F

· Stockage :

· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Ne conserver que dans le fût métallique d'origine

- Tenir le récipient fermé hermétiquement et au sec, stocker à 5 25°C.
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage : Protéger contre le gel.

## 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- · Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.
- $\cdot$  Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
- Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- Indications complémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- · Equipement de protection individuel :
- $\cdot$  Mesures générales de protection et d'hygiène :

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

- · Protection des mains : Gants de protection.
- · Matériau des gants Gants en caoutchouc synthétique
- · Temps de pénétration du matériau des gants
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- · Protection des yeux : Lunettes de protection.
- · Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

#### 9 Propriétés physiques et chimiques

9 I Toprietes physiques et chimiqu	
· Indications générales.	
Forme : Couleur : Odeur :	pâteux blanc douce
· Modification d'état Point de fusion : Point d'ébullition :	non déterminé non déterminé
· Point d'éclair :	non applicable
· Température d'inflammation :	non applicable
· Température de décomposition : > 200°C	
· Auto-imflammation :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Pression de vapeur à 20°C:	23 hPa
· Densité à 20°C:	1,3 g/cm3 (DIN 51757)
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	entièrement miscible

# 10 Stabilité et réactivité

- · Décomposition thermique / conditions à éviter : Composant 200 °C décomposition thermique (exothermique)
- · Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- $\cdot$  Produits de décomposition dangereux :

En cas de décomposition thermique > 280° C, formation de:

Ammoniac

# 11 Informations toxicologiques

- · Toxicité aiguë :
- Effet primaire d'irritation :
- · de la peau : Pas d'effet d'irritation.
- · des yeux : Pas d'effet d'irritation.
- · Sensibilisation : Aucun effet de sensibilisation connu.
- $\cdot \ Indications \ toxicologiques \ complémentaires:$

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage.

(suite page 3)



# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Page : 3/3

Date d'impression : 30.07.2007 Révision: 30.07.2007

Nom du produit CP 671 F

(suite de la page 2)

## 12 Informations écologiques

- · Effets écotoxiques : non déterminé
- · Indications générales :

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

# 13 Considérations relatives à l'élimination

- · Produit :
- · Recommandation : Bien respecter les réglements administratifs locaux d'élimination.

· Catalogue européen des déchets
----------------------------------

08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION

08 04 00 déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)

08 04 10 déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

- · Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) (transfrontalier/domestique):
- · Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) :
- $\cdot \ Transport\ maritime\ IMDG\ ((ordonnance\ sur\ le\ transport\ de\ produits\ dangereux\ )\ :$
- · Classe IMDG :
- · Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :
- · Classe ICAO/IATA:
- · Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci dessus

## 15 Informations réglementaires

## · Marquage selon les directives CEE :

La substance n'est pas soumise à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de la "Directive générale CEE de classification des préparations".

- · Phrases S:
- 2 Conserver hors de portée des enfants.
- 25 Éviter le contact avec les yeux.
- 36 Porter un vêtement de protection approprié.
- · Prescriptions nationales :
- · Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

## 16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

# · Service établissant la fiche technique :

Hilti Corporation

BU Chemicals

Quality/Safety/Environment

FL-9494 Schaan Tel: 00423 234 2046

Fax: 00423 234 6046 e-mail: christoph.aubauer@hilti.com

· Contact : Dr. Christoph Aubauer

F.